

En savoir plus sur l'initiative d'un nouveau programme national de gestion des matières et déchets radioactifs

Le projet d'un nouveau Programme national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) est désormais accessible en ligne. Consultez les détails et exprimez votre point de vue avant le lundi 13 novembre 2023!

En quoi consiste le programme ?

Tous les dix ans, chaque État membre de l'UE doit élaborer un programme national de stockage et de gestion des déchets radioactifs et des combustibles usés. Les Pays-Bas doivent avoir un nouveau programme national d'ici 2025 au plus tard.

L'élaboration du programme national découle de l'obligation imposée par l'Union européenne et est donc indépendante des développements relatifs à l'éventuelle construction de deux nouvelles centrales et à la prolongation de la durée de vie opérationnelle de la centrale nucléaire de Borssele, lesquelles découlent de l'accord de coalition.

Pour projeter les conséquences du Programme national de gestion des matières et déchets radioactifs sur l'environnement, un rapport d'étude d'impact environnemental (REIE) est élaboré. La première étape menant à ce REIE est un projet de note de cadrage. Le projet de note de cadrage décrit les éléments qui seront étudiés dans le cadre du plan de rapport sur les incidences environnementales et le niveau de précision auquel ces éléments seront étudiés. Vous pouvez exprimer votre point de vue sur le projet de note de cadrage du 3 octobre au 13 novembre inclus.

Le programme national comporte également un plan de participation et de communication. Ce plan explique comment les informations relatives à cette procédure vous sont communiquées et comment vous pouvez exprimer votre point de vue.

Comment faire un commentaire ?

Vous pouvez faire un commentaire, du mardi 3 octobre au 13 novembre 2023, en envoyant un e-mail à : Info@platformparticipatie.nl. Vous recevrez une confirmation à votre e-mail.

En savoir plus?

Sur le site web <http://www.platformparticipatie.nl/NPRA> figurent des informations sur les aspects suivants :

- Contenu et planification du programme
- Les différents documents et la façon dont vous pouvez les consulter
- La procédure qui sera suivie
- La réunion d'information en ligne en direct
- La façon dont et la date limite à laquelle vous pouvez réagir
- Les suites qui seront données à votre réaction
- La façon dont vous pouvez nous contacter



Scannez le code QR pour accéder aux informations sur le site web. Ou appelez la Direction de la participation du Ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau pendant les heures de bureau au numéro +31 (0)70 456 96 07.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents projets d'énergie nucléaire sur le site web www.overkernenergie.nl.